

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 9 DECEMBRE 2010

Délibération n° 2010.12.268

Extension de la ZI n°3
à L'Isle d'Espagnac :
changement
d'affectation du lot
n°19 (cadastré AB222)
du budget annexe
développement
économique au
budget principal en
vue de la
modernisation de la
déchetterie de
Brébonzat

LE NEUF DECEMBRE DEUX MILLE DIX à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **3 décembre 2010**

Secrétaire de séance : Laurent PESLERBE

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Jacky BONNET, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Maryse DUMEIX, François ELIE, Guy ETIENNE, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND, Maurice HARDY, Robert JABOUILLE, Madeleine LABIE, Joël LACHAUD, André LAMY, Dominique LASNIER, Bertrand MAGNANON, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Catherine PEREZ, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Maryse ROUX, Frédéric SARDIN, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Bernard CONTAMINE à Brigitte BAPTISTE, Janine GUINANDIE à Laurent PESLERBE, Françoise LAMANT à Joël LACHAUD, Djillali MERIOUA à Rachid RAHMANI, Cyrille NICOLAS à Gérard DEZIER, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT à André BONICHON

Excusé(s) représenté(s) :

Maurice FOUGERE par Maryse ROUX

Excusé(s) :

Nicolas BALEYNAUD, Catherine DEBOEVERE, Gérard DESAPHY, Jacques DUBREUIL, Annette FEUILLADE-MASSON, Sébastien GOURET, Nadine GUILLET, Véronique MAUSSET

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / FONCIER - IMMOBILIER
--

<u>Rapporteur</u> : Monsieur BEAUCHAUD

EXTENSION DE LA ZI N°3 A L'ISLE D'ESPAGNAC : CHANGEMENT D'AFFECTATION DU LOT N°19 (CADASTRE AB222) DU BUDGET ANNEXE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE AU BUDGET PRINCIPAL EN VUE DE LA MODERNISATION DE LA DECHETTERIE DE BREBONZAT

Le projet de centre de tri commun avec CALITOM sur la commune de Mornac, ayant été approuvé, la parcelle, située sur la commune de L'Isle d'Espagnac retenue pour l'implantation du « futur centre de tri du GrandAngoulême », est donc disponible pour l'agrandissement de la déchetterie de « Brébonzat ».

Le service environnement a ainsi sollicité le service développement économique pour la mise à disposition du lot n°19 de l'extension de la ZI n°3, cadastré AB222, d'une surface de 7 170 m².

Cette attribution du lot n°19 permettra notamment :

- d'envisager la création d'une déchetterie dimensionnée aux nouveaux comportements des usagers la fréquentant, et par conséquent d'améliorer les conditions d'accueil ;
- d'adapter et de sécuriser les stockages en fonction des évolutions du service ;
- de réduire les insuffisances et risques liés aux co-activités sur le site actuel ;
- d'implanter à moyen terme une « recyclerie » avec une surface minimale sur le site pour un partenaire d'insertion ;
- de créer un quai de transfert multi-matériaux ;
- de créer des bureaux adaptés sur le site.

La valeur marchande du lot n°19 est de 30 € HT le m² (prix pratiqué lors de la vente des parcelles de l'extension de la ZI n°3 aux entreprises), soit un total de 215 100 € HT.

Vu l'avis favorable de la commission développement économique du 9 novembre 2010,

Je vous propose :

D'APPROUVER, en vue de la modernisation de la déchetterie de Brébonzat, le changement d'affectation du terrain cadastré AB 222 situé sur la commune de L'Isle d'Espagnac, du budget annexe développement économique au budget principal.

DE CONSTATER les sorties d'actif du budget annexe développement économique.

D'AUTORISER ce transfert au budget principal.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
------------------------------	--

<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u>	<u>Affiché le :</u>
--	----------------------------

16 décembre 2010	16 décembre 2010
-------------------------	-------------------------